

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2022/82 – Validation du plan de financement APD pour l'alimentation électrique du futur poste pneumatique des eaux usées « Impasse de la Petite Calonne » à Peyzieux-sur-Saône avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code de la Commande Publique (2019), avec notamment l'article R2122-8 – marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (dont le montant est estimé < 40 000 € HT),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le plan de financement APD proposé par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA),

Vu la validation en date du 5 décembre 2022 par M. MICHAL, Vice-Président en charge de la commission assainissement,

Vu les crédits inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} :

Le plan de financement APD pour l'alimentation électrique du futur poste pneumatique des eaux usées « Impasse de la Petite Calonne » à Peyzieux-sur-Saône proposé par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est validé. La répartition financière est définie comme suit :

Montant des travaux inscrits au programme TTC	54 000,00 €
Montant des travaux HT	45 000,00 €
Participation du SIEA (50% HT)	22 500,00 €
Récupération de la TVA	9 000,00 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la CCVSCentre	22 500,00 €

Article 2 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Madame la Préfète de l'Ain, Mme la responsable du Service de gestion comptable de Châtillon-sur-Chalaronne et notifiée au **SIEA**.

Fait à MONTCEAUX, le 6 décembre 2022

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX